



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mai 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 24 avril 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le cinquantième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2018/369](#)).

Le Gouvernement syrien regrette que les auteurs du rapport et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) campent sur leur position politique négative et hostile à la Syrie et à ses institutions.

Il s'agit du cinquantième rapport présenté au Conseil de sécurité concernant l'application des résolutions relatives à la situation humanitaire en Syrie. Ces rapports ont donné lieu à des dizaines d'exposés, au cours desquels la situation humanitaire a été politisée de manière inadmissible, comme le montrent indéniablement les faits suivants :

- Il apparaît que les auteurs du cinquantième rapport se mettent totalement au service de certains États influents, qui ne ménagent aucun effort pour exploiter à leur guise les mécanismes du système des Nations Unies, en vue de satisfaire leurs désirs et desseins égoïstes les portant à exercer une hégémonie, à intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays et à mettre en péril leur sécurité et leur stabilité. À titre d'exemple, les auteurs ferment les yeux sur des crimes d'agression incontestables, pour la simple raison qu'ils ont été perpétrés par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, ainsi que sur des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par ces mêmes parties, à Raqqa et dans d'autres villes, sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. Ils passent aussi délibérément sous silence le rôle joué par les gouvernements d'États soutenant le terrorisme, comme l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie, qui incitent à la violence et au terrorisme, répandent l'extrémisme et la haine et détournent les enseignements religieux dans le cadre de guerres brutales qui ont clairement fait leur apparition dans les années 70 et se poursuivent, avec l'appui direct d'États occidentaux influents au Conseil de sécurité et grâce au financement de leurs régimes affidés. Ainsi, le phénomène du terrorisme et des combattants terroristes étrangers est devenu la pire menace à la paix et à la sécurité internationales, sous les auspices d'États occidentaux membres permanents du Conseil qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, sont chargés d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.



Ce comportement persistant de certains membres du personnel du Secrétariat et de l'OCHA constitue une violation flagrante du paragraphe 1 de l'Article 100 de la Charte, qui dispose que dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres du personnel « ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation. »

- Certains États membres du Conseil de sécurité ne voient dans les rapports et exposés des hauts fonctionnaires du Secrétariat sur la situation humanitaire en Syrie que des outils leur permettant d'atteindre leurs objectifs, de lancer des accusations mensongères contre le Gouvernement syrien et d'obscurcir le fait que les institutions étatiques syriennes font preuve de coopération et facilitent grandement le travail de l'ONU et des autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, afin d'aider les Syriens, de répondre à leurs besoins et de renforcer leur résilience et leur aptitude à surmonter la crise. Ces États conservent leur posture agressive sous divers prétextes fallacieux et continuent d'imposer au peuple syrien des mesures économiques coercitives unilatérales qui, comme le répète l'ONU année après année, sont illégales et contreviennent au droit international, à la Charte et aux principes des droits de l'homme. Tout cela est apparu au grand jour lorsque les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont mené une agression trilatérale contre la Syrie sous des prétextes spécieux et sans la validation du Conseil de sécurité ou de ses résolutions, sans oublier l'attaque américaine contre l'aéroport de Chacéirat l'année passée.
- Ces sept dernières années, certains fonctionnaires des Nations Unies ont commis de nombreux manquements allant totalement à l'encontre des principes de l'action humanitaire que l'Assemblée générale a adoptés dans sa résolution [46/182](#), et portant atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, qui sont réaffirmées dans l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation en Syrie. À titre d'exemple, des entités des Nations Unies se sont récemment livrées à des pratiques illégales de collecte d'informations. En effet, des opérations transfrontières clandestines ont été entreprises par des bureaux de l'ONU et de l'Organisation internationale pour les migrations situés à Gaziantep et à Amman. Ils ont mis à profit le fait que certains Syriens se trouvaient dans le besoin pour les engager frauduleusement dans des activités de collecte de renseignements apparentées à des pratiques d'espionnage interdites par la loi, exposant à des poursuites judiciaires et aux conséquences en découlant ces informateurs principaux – pour employer les termes de l'ONU – qui se comptent par centaines. Dans le même temps, les auteurs des rapports du Secrétariat et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme reprennent les mensonges proférés par les « groupes armés non étatiques », leurs soutiens et les organismes créés de toutes pièces par des services de renseignements, comme les Casques blancs, et les présentent comme des informations étayées, alors que certains fonctionnaires des Nations Unies se disent incapables de vérifier la véracité des renseignements que leur a communiqués le Gouvernement syrien ! Comment instaurer la confiance et resserrer la coopération humanitaire face à une démarche politisée, hostile et contraire au droit international, aux buts de la Charte et aux résolutions des Nations Unies ?

Le manque de professionnalisme et de crédibilité a franchi les limites de l'acceptable : les auteurs du rapport du Secrétariat ont fait peu de cas du rapport de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les conditions de sécurité à Raqqa, se contentant d'y faire de vagues références et d'en citer des fragments dont ils ont

largement faussé le sens, et passant sous silence les passages ayant trait à la situation catastrophique dans la ville de Raqqa et aux souffrances de ses habitants découlant des graves crimes perpétrés par la « coalition internationale » et ses milices alliées.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement syrien rappelle les observations qu'il avait formulées précédemment relatives aux rapports du Secrétariat sur la situation humanitaire en Syrie. Il regrette de se trouver contraint de réaffirmer, en dépit des promesses faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, que le bureau de l'OCHA en Syrie et ses responsables ne s'acquittent pas de leur mandat avec professionnalisme, objectivité et crédibilité. Ce constat s'applique également au personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui – et il ne s'agit là que d'un exemple – n'a fait état d'aucune violation liée à l'attaque turque contre Afrin et d'autres secteurs, ni d'aucun des crimes commis par la « coalition internationale » contre les civils et les infrastructures du pays, ni d'aucun crime des groupes terroristes armés, qui ont récemment lancé des milliers de roquettes sur des villes et secteurs peuplés de civils.

Tout en sachant que la réalité éclate au grand jour à chaque fois que des zones sont libérées, font l'objet d'un processus de réconciliation et reviennent sous le contrôle de l'État syrien, ce qui vient confirmer les propos que nous avons tenus maintes fois, concernant le fait que les organisations terroristes prennent les civils comme boucliers humains, saisissent l'aide humanitaire, notamment alimentaire et médicale, et l'empêchent de parvenir aux populations, et soumettent leurs opposants à des pratiques brutales, nous tenons à rappeler aux auteurs des rapports ce qui suit :

- L'État syrien, ses institutions et ses partenaires nationaux et internationaux, en collaboration avec les organisations internationales, ont déployé des efforts considérables pour subvenir aux besoins humanitaires des habitants de la Ghouta orientale libérés du joug du terrorisme et leur fournir des soins de santé, de l'eau, des services d'assainissement et d'éducation et des abris. À cet égard, le Gouvernement syrien a dûment facilité le travail des organismes des Nations Unies, notamment en accordant des visas d'entrée à presque tous les fonctionnaires qui en avaient fait la demande, à l'exception des représentants de l'OCHA, dont l'action est largement guidée par une démarche politisée et négative ;
- On peut lire dans le rapport que seulement cinq convois d'aide sont arrivés au cours de la période considérée, mais il n'y a aucune mention du fait que le nombre de zones considérées par l'ONU comme assiégées ou difficiles d'accès s'est réduit. En effet, certaines d'entre elles ont été libérées, et dans d'autres les parties prenantes sont parvenues à des règlements ou ont conclu des accords de réconciliation, ce qui a grandement facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans ces secteurs, dont un grand nombre sont situés dans la Ghouta orientale, et permis d'ouvrir grand la porte à l'ONU pour qu'elle remplisse le rôle que l'on attend d'elle. Or, l'État syrien et le personnel humanitaire se sont à nouveau retrouvés face à un désistement des donateurs internationaux, et l'ONU a subi des pressions l'incitant à cesser d'envoyer de l'aide à ces zones puisqu'elles étaient passées sous « le contrôle de l'État syrien ». Cela révèle le degré de manipulation et l'hypocrisie de ceux qui prétendent veiller au bien-être du peuple syrien, et montre que les Syriens font les frais d'une discrimination fondée sur des critères qui n'ont rien à voir avec les besoins humanitaires. La Syrie estime que l'OCHA est particulièrement responsable de l'absence d'accord en ce qui concerne le plan annuel d'aide humanitaire, étant donné qu'il a persisté à enfreindre les règles du système des Nations Unies et à privilégier des visées politiques incompatibles avec l'action humanitaire ;

- Le Gouvernement syrien souligne à nouveau son refus de tout emploi d'armes chimiques et affirme qu'il a respecté ses engagements à cet égard. Il conteste totalement les allégations et les mensonges que des États membres du Conseil de sécurité ont malheureusement inventés et diffusés par l'entremise de leurs supplétifs terroristes, dans l'intention de prolonger la crise en Syrie et de donner une légitimité aux actes d'agression qui constituent des violations flagrantes du droit international et des principes et dispositions de la Charte. Il est inadmissible que les auteurs des rapports du Secrétariat et les représentants de l'ONU adhèrent à ces allégations, voire les propagent, alors que le Gouvernement syrien a demandé qu'une mission d'établissement des faits soit dépêchée et fait tout le nécessaire pour faciliter le travail d'une telle mission.

Le Gouvernement syrien espère que l'ONU adoptera une nouvelle approche, par laquelle elle assoira le rôle prévu par les auteurs de la Charte et les pères fondateurs de l'Organisation, retrouvera sa crédibilité, son professionnalisme et son impartialité, intensifiera sa coopération avec lui et contribuera davantage à pourvoir aux besoins humanitaires des Syriens, à combattre le terrorisme et à préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays.

Le Gouvernement syrien engage le Conseil de sécurité à passer en revue ses résolutions relatives à la situation humanitaire en Syrie et à remédier à leurs défaillances, notamment en ce qui concerne les opérations transfrontières et le rôle néfaste des bureaux de l'OCHA, en particulier celui de Gaziantep, qui dépense beaucoup d'argent et de moyens sans autre motif apparent que celui de servir les objectifs des États hostiles à la Syrie. En outre, il conviendrait de s'interroger sur l'utilité de ces rapports mensuels, qui ne rendent pas compte de la réalité sur le terrain et s'apparentent désormais plus à des rites mensuels visant à justifier les actes terroristes et à défendre leurs responsables à l'aide de slogans creux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
